



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 6800

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la hausse du prix du fioul et de ses conséquences pour les agriculteurs. Il y a deux ans, le ministre de l'économie et des finances avait proposé aux agriculteurs le remboursement de quatre centimes d'euro de TIPP pour pallier la hausse du prix du fioul. En 2006, ce remboursement a été porté à cinq centimes. Aujourd'hui, alors que le prix du baril de pétrole atteint des sommets, cette mesure de remboursement n'est pas reconduite. Pourtant, avec l'augmentation de l'ensemble des produits dérivés, cette hausse du prix du fioul entraîne une augmentation de 25 % des charges totales des agriculteurs qui demandent donc à pouvoir bénéficier, comme les pêcheurs, de l'utilisation du fioul détaxé. Aussi il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier de l'utilisation du fioul détaxé.

Texte de la réponse

À la suite à la hausse des prix des produits pétroliers et de son impact sur les coûts d'exploitation et sur le revenu des professions agricoles, à compter du second semestre 2004, le Gouvernement a pris des mesures qui ont consisté à accorder un remboursement partiel de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) sur le fioul domestique et de taxe intérieure sur le gaz naturel (TICGN). En 2005 et 2006, le dispositif a été prorogé et étendu au fuel lourd. Les niveaux de remboursement ont été augmentés portant l'exonération de taxes à 90 %. Ces dispositions ont été adoptées dans le cadre des lois de finances. La campagne de remboursement au titre de 2006 s'est terminée lors du premier semestre 2007. La proposition de reconduction du dispositif pour l'année 2007 est actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances rectificative pour 2007.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6800

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6039

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7264